

## 2017\_CT2\_508

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Charte de Développement Durable du Territoire du Pays d'Aix - Approbation des objectifs 2018-2020**

---

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGÉY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : TRAINAR Nadia

**Monsieur Arnaud MERCIER** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_508-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Environnement**

■ Séance du 29 novembre 2017

06\_1\_01

### ■ Charte de Développement Durable du Territoire du Pays d'Aix - Approbation des objectifs 2018 – 2020

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Depuis 2005, le Territoire du Pays d'Aix s'est engagé dans une politique d'intégration du développement durable au sein de ses compétences et sur l'ensemble des projets du territoire. Cet engagement en faveur du développement durable s'est traduit par la mise en œuvre, dès 2005, d'une Charte Environnement puis, en 2010, d'une Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix répondant aux critères du cadre de référence national.

Cette action a permis le développement de dynamiques de projets, des pratiques de transversalité, de mutualisation et d'évaluation au sein de la collectivité. Différents acteurs du territoire se sont mobilisés et impliqués sur des initiatives nouvelles prenant en compte les enjeux de développement durable sur le territoire.

Le bilan 2010-2015 de la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix a mis en lumière l'avancée notable des projets sur le territoire : 97 % des actions ont été engagées dont 42 % sont terminées ou en fonctionnement récurrent. Dans ce cadre, 730 millions d'euros ont été investis sur 10 ans sur des actions contribuant à un développement durable du territoire.

À la suite des évolutions institutionnelles de 2016, il a été proposé de poursuivre la dynamique de la Charte de Développement Durable sur le territoire du Pays d'Aix mais aussi de s'inscrire dans une démarche globale de développement durable cohérente à l'échelle métropolitaine qui s'appuiera sur cette expérience et ce savoir faire.

De l'animation d'un simple plan d'actions en 2005, la Charte s'est positionnée petit à petit comme un outil plus global, de transversalité, de management et de développement de nouveaux projets.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_508-DE  
Date de télétransmission :  
07/12/2017  
Date de réception préfecture :

La qualité de la démarche portée par le Territoire du Pays d'Aix a, d'ailleurs, été reconnue par le Ministère de l'Environnement en lui octroyant, en 2013, le label « Agenda 21 local », label renouvelé en juillet 2017.

Avec la mise en place de nombreux plans d'actions opérationnels (Plan Climat, Charte forestière, Charte Agricole, Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention des Déchets...), la Charte du Pays d'Aix se devait de trouver un nouveau positionnement en s'assurant de la cohérence de ces dispositifs.

L'année 2017 a été dédiée à la relance de la démarche globale de développement durable sur le territoire du Pays d'Aix avec le concours des différentes parties prenantes. Plus de 40 structures, associations, collectifs, communes, autres collectivités, entreprises, experts scientifiques, se sont réunis trois fois au cours des mois de mai et juin 2017, représentant plus de 200 heures de réflexion.

Le fruit de cette concertation se traduit par une **vision 2030 - 2040 du Pays d'Aix** dont il est proposé de s'inspirer pour écrire la feuille de route 2018 - 2020.

*Vision n°1 : « Chaque projet et action fait l'objet d'une démarche de suivi et évaluation sur sa durabilité. Un retour d'information aux habitants est systématiquement réalisé, concernant l'efficacité des politiques publiques et leurs impacts environnementaux. Les collectivités assurent un rôle de fer de lance en portant des politiques exemplaires ».*

**- Orientation n°1 : La transition, moteur démocratique**

Pour y parvenir 3 chantiers prioritaires :

- l'éducation, la formation du citoyen ;
- la transition écologique au cœur des décisions publiques ;
- une relation de proximité entre élus et citoyens.

*Vision n°2 : « Le Territoire du Pays d'Aix a accompagné le développement d'une économie profitable au territoire. Il a mis en place un écosystème favorable à l'accueil d'activités qui apportent une véritable valeur ajoutée en termes de qualité de vie et d'environnement. Ainsi, l'essentiel des activités accueillies sont liées au renforcement de l'économie de la connaissance et de la formation, collaborative et du partage. L'économie de la fonctionnalité s'est également développée grâce aux entreprises locales et aux pouvoirs publics pour favoriser les échanges et le partage des biens et services ».*

**- Orientation n°2 : Une économie adaptée au territoire**

Pour y parvenir, 3 chantiers prioritaires :

- le Pays d'Aix en autosuffisance alimentaire ;
- l'avènement de l'économie collaborative et du partage ;
- des entreprises intégrées au territoire.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_508-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

Vision n°3 : « *Le bien-être individuel et collectif est devenu une grande priorité du Pays d'Aix qui se traduit dans l'urbanisme et l'aménagement, les transports. Le développement de la végétalisation des espaces urbains publics et privés, le développement d'une ville favorisant la proximité, favorable aux échanges locaux, aux déplacements à pied et aux modes doux, la redynamisation des cœurs de village sont autant d'exemples d'un vivre mieux en Pays d'Aix* ».

#### **- Orientation n°3 : Bien vivre le Pays d'Aix**

Pour y parvenir, 3 chantiers prioritaires :

- l'urbanisme du bien être ;
- moins et mieux se déplacer ;
- un territoire à énergie positive.

En adoptant cette feuille de route, le territoire du Pays d'Aix s'engage pour que la Charte de Développement Durable devienne un outil d'incitation à l'innovation dans une dimension stratégique et prospective.

**Le Pays d'Aix deviendrait, ainsi, le laboratoire de l'innovation au service de la structuration de la politique de développement durable à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Cette nouvelle démarche sur le territoire du Pays d'Aix permettra de proposer une base solide et des résultats concrets qui pourront inspirer les territoires qui souhaitent s'impliquer dans une politique globale de développement durable et être retranscrits à l'échelle métropolitaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération 2016\_CT2\_335 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 décembre 2016 portant sur le renouvellement du dossier de reconnaissance « Agenda 21 » de la Charte Développement Durable du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et déchets du 14 novembre 2017.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_508-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les éléments exprimés ci-dessus.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la feuille de route 2018 -2020 et les objectifs de la Charte de Développement Durable du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_508-DE  
Date de télétransmission :  
07/12/2017  
Date de réception préfecture :

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Charte de Développement Durable du Territoire du Pays d'Aix - Approbation des objectifs 2018-2020**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_508-DE  
Date de télétransmission :  
07/12/2017  
Date de réception préfecture :